

Travaux du comité de suivi LICENCE publiés sous sa responsabilité

REUNION DU COMITE DE SUIVI DU CURSUS LICENCE DU 25 JUIN 2003

François PETIT ouvre la réunion en fixant le calendrier de travail du comité jusqu'au mois de juin 2004. Il précise que certaines demi-journées pourront se prolonger sur la journée en fonction des thèmes abordés.

Deux thèmes sont prévus à l'ordre du jour de la présente réunion :

- le supplément au diplôme (que nous nommerons désormais " annexe descriptive au diplôme " répondant ainsi à une demande du comité).
- les dénominations des licences de certains établissements de la vague A telles que présentées au CNESER.

L'ANNEXE AU DIPLOME

François PETIT rappelle ce qui a conduit à réfléchir à la formalisation d'un tel document :

- 1) l'attachement aux diplômes nationaux dont la qualité est certifiée par l'État,
- 2) la nécessité de qualifier la valeur et le niveau de compétence des formations d'un domaine,
- 3) la nécessité d'une régulation nationale, sans pour autant rigidifier les programmes.

Dans ce cadre l'annexe au diplôme doit permettre la reconnaissance du diplôme tant au niveau national qu'international, tant au niveau universitaire que vis à vis d'un éventuel employeur. Il doit faciliter la mobilité des étudiants et leur insertion professionnelle.

Nicole NICOLAS présente ensuite le document issu d'un groupe de travail CPU/AMUE /Ministère/Communauté européenne.

A l'issue de cet exposé, les débats sont ouverts. Ils peuvent être regroupés selon trois thématiques :

- 1) la définition des compétences,
- 2) la lisibilité des diplômes,
- 3) la notation.

1) La définition des compétences

La définition des objectifs d'une formation et des compétences qu'elle doit permettre d'acquérir est difficile (constat du rapport ROMAINVILLE).

Comment présenter les compétences acquises dans un diplôme :

- UE par UE ? (attention à ne pas faire un catalogue),
- La compétence globale acquise à la fin du diplôme ? (problème des parcours de formation individualisés, de la compensation, de la VAE).
- Difficulté mais nécessité de positionner en terme de niveau les compétences acquises par des diplômes d'un même domaine (ex. : DUT/licence professionnelle).
- Comment décrire les compétences acquises par un étudiant en cours de parcours sinon en décrivant les UE mais en terme d'acquisition de savoirs ?
- Pour les diplômes généralistes, comment décrire l'adaptabilité de l'étudiant ?
- Comment mettre en évidence la pluridisciplinarité ?
- Qui peut définir les compétences données par une formation (l'équipe de formation ?).

2) La lisibilité du diplôme

Certains participants s'étonnent de ce qu'il faille un document annexe pour rendre lisible le diplôme, qui ne se suffirait plus à lui-même.

D'autres s'en félicitent.

Par ailleurs l'annexe au diplôme a des objectifs différents selon qu'elle sert à la mobilité nationale, à la mobilité internationale, à l'insertion professionnelle ou au passage entre licence et master.

Ne faudrait-il pas prévoir différentes parties en fonction du public auquel on s'adresse ?

Quelle sera la valeur réglementaire des modèles d'annexes proposés ?

Seront-ils rendus obligatoires ?

Par ailleurs comment concilier la description des objectifs globaux d'une formation avec la personnalisation de l'annexe qui doit faire apparaître les parcours individualisés notamment pluridisciplinaires.

3) La notation

Le classement de l'étudiant dans une échelle de notation est mal comprise et ne recueille pas l'accord général.

La CPU voit la présentation du système de notation comme une aide à l'étudiant car l'organisation des études n'est pas la même en France et à l'étranger. l'idée est de situer l'étudiant à son niveau réel de compétence, dans une logique d'examen et non de concours.

Au terme de ces débats il apparaît que beaucoup de questions se posent. François PETIT propose donc :

- que quelques membres du comité travaillent avec le groupe de la CPU,
- que les responsables de l'inscription des formations universitaires du répertoire national des certifications professionnelles soient auditionnés lors de la réunion du 1er octobre.

LES DENOMINATIONS NATIONALES

La liste des dénominations de licences habilitées à ce jour est communiquée aux membres du comité, elle sera complétée après la présentation au CNESER de juillet des habilitations encore en discussion.

Le débat à ce sujet est renvoyé à la réunion du 1er octobre faute de temps.